

COMMUNAUTE DE COMMUNES SPELUNCA-LIAMONE

Nombre de conseillers	
- en exercice	50
- présents	34
- pouvoirs	12
- abstentions	0
- votants	46
- pour	46
- contre	0

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SEIN DU « SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION (SRDE2I) »

L'an deux mil vingt, le dix-sept juillet.

Le conseil communautaire de la communauté de communes Spelunca-Liamone étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur COLONNA François,

Etaient présents :

Ambiegna : MARCHI Jean-Michel,

Arbori : CHIAPPELLA Paul

Arro : ANGELINI Christian,

Balogna : GRISONI Dominique,

Calcatoggio : CHIAPPINI Charles, CAMPINCHI Jean-Laurent,

Cannelle : MATTEI Marie-Dominique,

Casaglione : ALFONSI Ours-Pierre,

Coggia : COGGIA François, COGGIA Jean-Dominique,

Cristinacce : VERSINI Antoine,

Evisa : GIANNI Jean-Jacques,

Letia : CHIAPPINI Angèle,

Lopigna : NEBBIA Alain

Marignana : CECCALDI Mathieu,

Murzo : PAOLI François

Osani : ALFONSI François,

Ota : DE PIANELLI Pierre-Paul, GAUDENS Xavier,

Partinello : CARDI Christian,

Pastricciola : LECA Stéphane

Piana : CASTELLANI Pascaline,

Poggiolo : PINELLI Jean-Laurent,

Renno : MATTEI-FAZI Joselyne

Rezza : POMPONI Paul François,

Salice : GIORDANI Jean Pierre,

Sant'Andrea d'Orcino : LECA Réjane,

Serriera : LECA Barthélémy

Soccia : BARTOLI Jean-François,

Vico : COLONNA François, FONDEVILLE Jean-Pierre, CIANELLI Louis, ZANNIER Mario, KALPAKIS Pierre

Avaient donné pouvoir :

Azzana : LECA Thierry à NEBBIA Alain,

Calcatoggio : DONZELLA Daniel à CHIAPPINI Charles,

Casaglione : MORATI Lucien à ALFONSI Ours-Pierre,

Cargèse : GARIDACCI François à LECA Stéphane, FRIMIGACCI Lucie à DE PIANELLI Pierre-Paul, ALESSANDRI Jérôme à ALFONSI François, PERONI FRIMIGACCI Emmanuelle à MATTEI-FAZI Joselyne, PAOLI Jean-Paul à PAOLI François

Coggia : CERVIOTTI Jean-Louis à COGGIA François

Piana : ORSINI Ange-Marie à CASTELLANI Pascaline,

Orto : RUTILY Nicolas à BARTOLI Jean-François,

Rosazia : POLI Ange-Xavier à Jean-Pierre GIORDANI

Etaient absents :

Guagno : COLONNA Paul,

Sari d'Orcino : PINELLI Michel,

Le conseil a choisi pour secrétaire Monsieur CAMPINCHI Jean-Laurent.

Le président rappelle qu'un conseiller communautaire doit représenter la communauté de communes Spelunca-Liamone au sein du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDE2I).

La désignation d'un référent se fait sur la base du volontariat.

Monsieur VERSINI Antoine, maire de Cristinacce, se porte volontaire.

L'ensemble des membres du conseil communautaire accepte sa proposition.

Après avoir oui l'exposé :

Après en avoir délibéré,

Vote à l'unanimité la désignation de Monsieur VERSINI Antoine en tant que représentant de la communauté de communes Spelunca-Liamone au sein du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDE2I).

Autorise son président à signer au nom de la communauté de communes toutes pièces en relation avec ce sujet.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire par Monsieur COLONNA François, président, compte tenu de sa transmission en préfecture le 22 juillet 2020.

Nota : Le président certifie que la convocation légale du conseil communautaire avait été faite le 10 juillet 2020.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Bastia à compter de sa notification. Pour les personnes morales de droit privé, le Tribunal Administratif pourra être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Le président

